

Actualités

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE INCOMPATIBLE AVEC INSCRIPTIONS SCOLAIRES

La fin de la carte scolaire n'aura pas lieu !

L'obligation faite aux parents de fournir des justificatifs de domicile pour l'inscription de leur(s) enfant(s) dans les établissements scolaires est maintenue.

Cette décision de supprimer ces justificatifs pour les démarches administratives courantes avait été en effet prise lors de la réunion du comité interministériel pour la réforme de l'État le 12 octobre dernier et s'inscrivait dans un souci du gouvernement de simplifier les démarches administratives des usagers.

Le SNPDEN avait alors immédiatement protesté contre cette annonce faite sans la moindre concertation, et qui mettait en péril la carte scolaire. Il avait ainsi fait part à plusieurs reprises de ses inquiétudes, tant à la presse (cf. Actualités N° 83), que dans une lettre au Ministre de l'Éducation Nationale (cf. rubrique « le SNPDEN écrit p20 »), en dénonçant les dangers d'une telle mesure qui ouvrirait grande la porte à « la triche organisée » et remettait ainsi en cause la mixité sociale.

Le gouvernement s'est-il rendu compte de l'impossible application de cette mesure pour l'école ou bien a-t-il cédé à la pression des protestations ? Toujours est-il que le 9 novembre dernier, Jack Lang a indiqué qu'il avait obtenu du premier ministre que le système actuel soit maintenu jusqu'en 2003. Dans une déclaration à l'AFP, il a souligné « son attachement à la mixité sociale des établissements scolaires qui constitue l'un des fondements de l'école de la République » et a indiqué

que « la suppression trop brutale des justificatifs de domicile et leur remplacement par une déclaration sur l'honneur comportait un certain risque de remise en cause de ce principe fondamental ». Il a cependant précisé que d'ici 2003 « certaines expérimentations limitées dans un petit nombre de départements permettront d'évaluer les conséquences concrètes sur les établissements scolaires d'une simple déclaration sur l'honneur ».

Nous voilà sur ce point rassurés mais la vigilance s'impose.

SÉNATEURS ET DÉPUTÉS S'ACCORDENT SUR LA PILULE DU LENDEMAIN

Après l'Assemblée nationale (cf. Actualités n° 83), c'est au tour de la commission des affaires sociales du Sénat d'adopter la proposition de loi relative à la contraception d'urgence, autorisant la délivrance sans ordonnance de « la pilule du lendemain » par les infirmières scolaires. Cela est chose faite depuis le 31 octobre dernier, et qui plus est, le Sénat a voté un amendement à cette loi rappelant d'une part les principes devant guider l'action des infirmières, et prévoyant d'autre part que la délivrance aux mineures des contraceptifs d'urgence (Norlevo) s'effectuera à titre gratuit dans les pharmacies pendant les périodes de fermeture des établissements scolaires, afin que son coût ne soit pas un obstacle pour certaines jeunes filles issues de milieux défavorisés.

Le 20 novembre dernier, la commission mixte paritaire composée de 7 sénateurs et 7 députés a validé une version du texte proche de celle votée par le Sénat précédemment,

et a notamment approuvé le principe de la gratuité.

La navette parlementaire suivant son cours, le texte devrait ainsi être définitivement adopté dans quelques jours, dans l'espoir d'une part d'une diminution du nombre des IVG, et d'autre part pour le plus grand bien des adolescentes qui, on l'espère, n'auront plus à faire face à des situations dramatiques devant lesquelles elles étaient jusqu'à présent démunies.

L'ADMINISTRATION FRANÇAISE A L'HEURE D'INTERNET

www.Service-Public.fr :

Le 23 octobre dernier, le Ministre de la Fonction Publique a inauguré le nouveau portail de l'administration française (qui se substitue au Site Admifrance) créé par la Direction de la Documentation française.

Conçu à partir des attentes et des besoins des citoyens et pour simplifier leurs rapports avec l'administration, ce site, d'un accès simple et pratique, ouvre sur 2 600 sites publics français, nationaux et locaux, 2000 sites publics européens et internationaux, 11 000 services et 13 000 interlocuteurs directs de l'administration française.

Il permet notamment l'accès à de nombreuses informations administratives telles que 2 500 fiches d'informations sur les droits et démarches des usagers, des documents juridiques (lois, décrets, codes, JO...), des rapports publics, les emplois et concours de la Fonction Publique... et propose également 600 formulaires téléchargeables couvrant 80 % des démarches courantes.

Le site est doté d'un moteur de recherche avec un double accès : un guide thématique et des cartes géographiques.

Valerie FAURE

« Service-Public.fr » est un site évolutif qui sera enrichi et mis à jour régulièrement. Au programme de 2001, la mise en ligne d'une vingtaine de télé procédures supplémentaires, de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires en vigueur, de la collection du JO depuis 1990 ainsi que les BO des Ministères et les conventions collectives nationales, viendront compléter le dispositif actuel.

Un plus du service : la possibilité de s'abonner gratuitement à une lettre d'informations traitant des nouveautés du service public et du portail.

Et comme tous les français ne sont pas encore connectés à Internet, plus de 7 000 points d'accès gratuits seront ouverts dans les lieux publics d'ici à 3 ans.

CFA : VERS UNE RECONDUCTION DU DISPOSITIF

Régulièrement interrogés sur le devenir du congé de fin d'activité, nous sommes en mesure aujourd'hui de vous indiquer que le Ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'État a annoncé début novembre que le dispositif allait être reconduit pour 2001, et ce dans les mêmes conditions d'accès qu'en 2000.

Pour confirmation, une lettre en date du 7 novembre émanant d'une direction du ministère de la fonction publique (que le SNPDEN s'est procurée), atteste de cette reconduction, en indiquant aux divers services concernés qu'ils pouvaient d'ores et déjà commencer à instruire les dossiers d'admission.

Il est bien entendu que les accords définitifs concernant les demandes de CFA demeurent subordonnés au vote de la loi qui devrait intervenir, en tout état de cause, avant le 31 décembre 2000.

AVENIR DU COLLÈGE :

UN POINT SENSIBLE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

De nouvelles
recommandations

Les précédentes réflexions sur le collège n'auront donc pas suffi ! Aujourd'hui, c'est au tour de Philippe Joutard, ancien Recteur, de se voir confier une mission de réflexion sur le collège pour laquelle il doit remettre rapidement (d'ici au 15 décembre) ses conclusions au Ministre.

Cette mission a pour objectif de « refonder le collège dans ses principes », en « recherchant l'équilibre de deux exigences apparemment contradictoires : le principe d'unité qui reste le fondement du collège et le principe de diversité qui permet aux différentes formes d'intelligence de se manifester ».

Le ministre souhaite par ailleurs qu'une attention particulière soit portée à la notion de parcours scolaire, en analysant notamment le rôle des classes charnières (6^e et 3^e) et en recherchant le moyen de renforcer leur lien avec d'une part l'école primaire, et d'autre part, la première année de lycée.

De plus, la réflexion ne devra pas être centrée sur les disciplines en tant que telles, mais sur « les savoirs à enseigner » et sur « les compétences qu'on est en mesure d'attendre d'un élève à l'issue de la scolarité obligatoire ».

Dans une lettre en date du 26 octobre dernier, le SNPDEN n'a pas manqué de faire savoir à Philippe Joutard qu'il souhaitait le rencontrer afin de lui faire part de ses travaux et études sur ce secteur. Une rencontre est programmée début décembre.

education.fr

Un portail de référence pour tous les acteurs du système éducatif, qui affirme la présence du service public face au marché de l'éducation en ligne.

À l'occasion de l'ouverture du 2^e Salon de l'Éducation, le

22 novembre dernier, Jack Lang a inauguré le nouveau portail education.fr qui fédère l'ensemble des sites du Ministère et des établissements sous tutelle (près de 300).

« En créant un accès unique à l'information sur le service public d'éducation en France, ce portail optimise la manière de renseigner et d'orienter le public et valorise l'offre de formation ».

Son entrée s'effectue par type de publics, avec des recoupements possibles par thèmes et par niveaux d'enseignement. Parents, élèves, étudiants, élus, professionnels de l'éducation... peuvent ainsi accéder rapidement à l'information recherchée.

Y sont notamment répertoriés les sites du Ministère, du CNDP, du CNED, du CNOUS, de l'ONISEP... ainsi que les sites des IUFM, des académies, des universités, du conseil national de la vie lycéenne... En fait aucun thème lié à l'éducation n'y est absent.

« C'est un véritable service public d'information qui voit le jour avec ce site, et l'accès à des renseignements objectifs et utiles ».

« LYCÉENS : JACK LANG A LA COTE ! »

Tel est le titre d'un sondage réalisé par l'IPSOS pour le Mensuel « L'Étudiant », du 4 au 7 octobre 2000, auprès de 626 lycéens représentatifs de 1^{re} et Terminale.

Il en ressort que notre Ministre semble plutôt bien placé dans l'estime des jeunes puisque la moitié des lycéens interrogés le considèrent comme la personnalité politique « la plus proche de leurs préoccupations », devant Martine Aubry (26 %) et Ségolène Royal (18 %).

De plus, 57 % d'entre eux jugent son action à la tête du ministère plutôt, voire très positive, contre 23 % de jugements négatifs, et cette confiance semble grandir avec l'âge puisque si seulement

49,6 % des 16 ans jugent son action positive, ils sont 69,3 % des lycéens de 19 ans et plus à le penser.

Quant à Jean Luc Mélenchon, il est loin d'obtenir le même succès puisque seulement 1 % des interrogés le considèrent comme la personnalité politique la plus proche de leurs préoccupations.

Mais chacun sait que l'on ne peut pas plaire à tout le monde. Et d'aucuns diront : un sondage reste un sondage !

BO EN LIGNE

www.education.gouv.fr/bo/mentor

Nous doutons fort que le BO soit votre lecture favorite ; il est vrai que ce n'est pas ce qu'il y a de plus passionnant ! Mais nous pensons cependant utile de vous indiquer que depuis le 1^{er} septembre 2000, le site du ministère de l'éducation nationale s'est enrichi d'une nouvelle base de données « MENTOR » qui donne accès à l'intégralité des textes parus au BO depuis janvier 1998 et répertorie également les références des textes parus depuis 1987. A l'usage cela se révèle pratique.

1.2.3... À VOUS DE JOUER

Dans le cadre de l'année mondiale des Mathématiques instaurée par l'UNESCO, l'Association pour le Développement de la Culture Scientifique (ADCS), association agréée par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la jeunesse et des sports dont le siège se situe à Amiens au collège Sagebien, organise du 22 novembre au 20 janvier 2001 un grand jeu concours gratuit à l'intention des élèves des écoles et collèges de France et de l'étranger.

La participation à ce concours, qui allie ludique et pédagogique, s'effectue exclusivement via Internet et consiste, pour les collégiens, à répondre à une série de 30 questions, présentées pour chacune sous la forme d'un énoncé humoristique faisant appel à la

logique et aux connaissances mathématiques.

Mis à part les critères classiques retenus pour être déclaré gagnant (en fonction du nombre de réponses justes), il est à souligner que l'attribution des lots, qui aura lieu à partir du 20 mars 2001, se fera par département et par pays, au prorata des engagements et des dotations effectuées par les Conseils Généraux ou l'Ambassade de France, ainsi que des dotations des divers sponsors.

N'hésitez donc pas à relayer l'information auprès des collégiens, et pour tous ceux qui souhaitent passer un moment de détente devant quelques casse-tête mathématiques plutôt sympathiques, rendez-vous sur le site de l'Association : www.adcs.org puis cliquez sur « Grand jeu concours ».

Pour plus de renseignements, contacter l'association. Tél. : 03 22 95 56 60 Fax : 03 22 95 13 08

ÉTROITE CORRÉLATION ENTRE REVENUS DES PARENTS ET RÉUSSITE SCOLAIRE

« Plus les familles ont des revenus élevés, plus leurs enfants ont des chances de réussir à l'école »... C'est en tout cas ce que révèle une étude récente réalisée par 2 chercheurs de l'INSEE publiée dans « France, Portrait Social » et dont la presse s'est fait l'écho à plusieurs reprises.

En effet, selon les résultats de cette étude, « le revenu des parents a un effet 'causal' important sur les carrières scolaires des enfants. Tout se passe comme si les enfants naissant dans les familles appartenant aux 20 % les plus riches par-

taient avec une ou deux années de 'maturité' supplémentaires sur les enfants naissant dans les familles appartenant aux 20 % les plus pauvres. Ainsi, « en 1997, 62 % des enfants de 15 ans appartenant aux 20 % des familles les plus modestes sont en retard en 3^e, contre seulement 17 % des adolescents appartenant aux 20 % des familles les plus aisées ».

« Le risque d'accumuler du retard scolaire dans le primaire ou au collège est plus de trois fois plus élevé pour les familles les plus modestes que pour les familles les plus aisées » précisent les deux chercheurs de l'INSEE.

Bien sûr les différences de résultats scolaires ne sont pas uniquement liées au revenu des parents, mais même si d'autres facteurs tels que la taille de la famille ou le capital scolaire et culturel des parents... interviennent, c'est « l'effet revenu » qui prédomine.

Des résultats intéressants pour cette étude qui offrent sans doute matière à polémique.

PLAN PLURIANNUEL : UN ACCUEIL PLUTÔT RÉSERVÉ

Annoncé depuis 8 mois déjà, le plan pluriannuel pour l'Éducation, tant attendu par tous les acteurs de l'Éducation nationale, a été présenté par Jack Lang le 15 novembre dernier. Démarche inédite au sein de l'État, cet engagement sur plusieurs années témoigne d'une volonté politique forte en matière d'éducation. Jugeant ce plan insuffisant, les syndicats font part de leur scepticisme et de leur déception. Reste à savoir en effet si ces engagements seront tenus !

Le plan comporte une double programmation, avec d'une part des créations

d'emplois sur 3 ans et, d'autre part, un programme de recrutements sur 5 ans.

Le second degré devrait ainsi enregistrer, d'ici à 2003, 19 575 créations d'emplois, dont 5 900 emplois nouveaux d'enseignants, 9 000 emplois créés par transformation de crédits de rémunération d'enseignants non titulaires, destinés à permettre la titularisation de professeurs contractuels et 4 675 emplois d'ATOSS.

Les mesures du second volet concernant les recrutements sont présentées par JJ ROMÉRO dans son intervention au CSN (lire p 40).

Du côté des syndicats, les réactions se veulent nuancées et si, dans l'ensemble, ils se félicitent de cette rupture avec la politique de gel de l'emploi public, ils font également part de leurs déceptions, pour certains en ce qui concerne la progression budgétaire réelle, et pour d'autres en ce qui concerne l'absence de discussion sur le contenu pédagogique.

Ainsi, le SGEN-CFDT pense que « ce plan ne répond pas aux attentes sur la transformation du système éducatif »... « Il s'agit tout au plus d'une nécessaire politique d'écopage » et « les chiffres, s'ils peuvent impressionner sont aussi trompeurs ».

Le SNES quant à lui juge « ce plan loin des nécessités » mises en avant par le syndicat, et « insuffisant pour dépasser les taux de scolarisation actuels en lycée, pour développer de nouvelles formations et résorber la grande difficulté scolaire au collège ».

Si la FSU constate des progrès, elle pense aussi que le Ministère « doit et peut mieux faire »... « les moyens dégagés demeurant très en deçà de ce qui serait nécessaire pour transformer le système éducatif, pour améliorer les conditions d'enseignement et d'encadrement des élèves et des étudiants, pour alléger la charge de travail des personnels, pour résorber la précarité ». De son côté, le SE-FEN considère que « les moyens (...) n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans une politique éducative cohérente et globale, porteuse de changements profonds pour assurer la réussite de tous les jeunes... », politique « absente du plan présenté ».

Moins sévère, l'opinion générale des français exprime quant à elle plus de satisfaction. Du moins c'est ce qui ressort d'une enquête conduite par la SOFRES pour la « Dépêche du Midi » les 10 et 11 novembre dernier, soit peu de temps avant la présentation des mesures du plan, et qui indique que 87 % d'entre eux approuvent la décision du Ministre d'annoncer un plan pluriannuel de recrutement, plan dont le contenu est approuvé à 91 %.

VACHE FOLLE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Depuis quelques semaines, élus, chefs d'établissement, directeurs d'école et personnels de cuisine sont confrontés à l'inquiétude montante et aux interrogations des familles et des élèves concernant l'opportunité de servir dans les cantines et restaurants scolaires des repas à base de viande de bœuf.

Il faut dire que le déferlement médiatique autour de « la vache folle », animé par de multiples analyses des uns et des autres et renforcé par la panique de certaines municipalités ont contribué au fait que l'école n'a pas pu être épargnée.

Face à la diversité des réponses apportées, il fallait donc donner aux établissements scolaires les moyens de faire face à cette crise ainsi que des directives claires permettant de redonner confiance aux familles.

Tel a été l'objet de la réunion interministérielle qui a eu lieu le 9 novembre dernier en présence du SNPDEN (cf. l'intervention de JJ ROMÉRO au CSN p 42), et à l'issue de laquelle ont été prises certaines décisions, notamment l'élaboration d'un guide d'informations pratiques destiné à l'ensemble des personnels concernés par la restauration scolaire.

Ce guide regroupe ainsi l'ensemble des règles contenues dans la réglementation actuelle applicable immédiatement au niveau de la restaura-

tion scolaire et rappelle les mesures de sécurité alimentaire prises par la France en matière de viande bovine.

Il dicte par ailleurs aux chefs d'établissement, aux intendants et aux gestionnaires la conduite à tenir, à savoir qu'ils doivent s'assurer de la mise en place d'une véritable politique de qualité et de transparence des produits servis et être vigilants quant à l'application des dispositifs de traçabilité actuels, exiger dans les cahiers des charges des groupements d'achats publics des établissements scolaires des éléments d'information ou des dispositions qualitatives supplémentaires et écarter de la préparation des menus tout produit, et notamment les produits transformés « qui ne pourraient répondre à ces garanties en matière de traçabilité ».

Le guide encourage les personnels à avoir « une attitude générale de dialogue, d'explication, de transparence totale et de respect des inquiétudes exprimées » par les familles.

Pour en savoir plus, consulter le site du Ministère de l'Agriculture :

www.agriculture.gouv.fr qui propose à partir de sa rubrique « Actualités » un dossier complet sur la question.

REVALORISATION SALARIALE

Conformément aux propositions de Michel Sapin, un décret portant majoration de la rémunération des fonctionnaires a été présenté en Conseil des ministres le 29 novembre et devrait entrer en vigueur au 1^{er} décembre prochain.

Cette majoration qui correspond en fait à la hausse de 0,5 % du point d'indice (le faisant passer de 27,85 F par mois à 28 F) avait été jugée, par les sept organisations syndicales représentatives des fonctionnaires, lors de la première séance de négociations du 21 novembre, « insuffisante » et elles se disaient « prêtes à mobiliser les personnels pour obtenir davantage sur l'année 2000 avant de discuter de 2001, voire de 2002 ».